

Séance du Grand Conseil

Mardi 22 juin 2010

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
	1.	<p>Communications</p> <p>M. le Président ouvre la séance et communique les démissions de M. le député Jean-Robert Yersin, pour le 30 juin, de la Commission de gestion et de Mme Béatrice Métraux, pour le 29 juin, du Bureau du Grand Conseil. Le point 27 de l'ordre du jour est retiré et sera traité ultérieurement, M. le député J.-C. Schwaab s'étant excusé à temps.</p>			
	2.	<p>Dépôts</p> <p>Interpellations: Jean-François Cachin et consorts, Olivier Epars; Postulats: Jean-Robert Yersin et consorts, Maximilien Bernhard et consorts au nom du groupe AdC; Simple question: Isabelle Chevalley.</p>			
RENV-CE	3.	<p>(10_POS_195) Postulat Jean-Michel Dolivo et consorts pour la création de salles de réunion destinées aux associations à but non lucratif dans le cadre du futur quartier des musées à la gare de Lausanne. (Souhaite développer et demande le renvoi au Conseil d'Etat avec plus de 20 signatures)</p> <p>La prise en considération immédiate du postulat et son renvoi au Conseil d'Etat sont acceptés avec un avis contraire et deux abstentions.</p>	DINF		
RENV-CE	4.	<p>(10_INT_400) Interpellation Yves Ferrari et consorts - Nucléaire : la Suisse, les Vaudois et le Conseil d'Etat. (Souhaite développer)</p>			
RENV-CE	5.	<p>(10_INT_401) Interpellation Véronique Hurni - Pénurie d'enseignants (1) titrés pour les remplacements. (Souhaite développer)</p>			

Séance du Grand Conseil

Mardi 22 juin 2010

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	6.	<p>(259) EMPD accordant au Conseil d'Etat un crédit de CHF 5'160'000.-, destiné à l'Entreprise de correction fluviale de l'Eau Froide, pour financer la part cantonale aux travaux de protection contre les crues à réaliser sur les Communes de Villeneuve, Roche et Rennaz (1er débat)</p> <p>(1er débat) : entrée en matière sur le projet de décret est acceptée à l'unanimité. Art. 1 à 4 du projet de décret sont acceptés. Fin du 1er débat.</p> <p>Une demande de 2ème débat immédiat est présentée et est acceptée par 98 oui et 5 abstentions (majorité des deux tiers requise).</p> <p>(2ème débat) : art. 1 à 4 du projet de décret sont acceptés. Fin du 2ème débat. En vote final, le projet de décret est adopté par 108 oui, soit à l'unanimité (majorité absolue requise).</p>	DSE.	Renaud M.	
OA	7.	<p>(283) Exposé des motifs et projet de décret accordant la garantie de l'Etat de Vaud et la prise en charge du service de la dette pour l'emprunt de CHF 10'566'339.-, contracté par l'Association du Centre Intercommunal de Santé l'Oasis (ACISO), pour le financement des travaux de transformation de l'ancien hôpital de Moudon en établissement médico-social(1er débat)</p> <p>(1er débat) : entrée en matière sur le projet de décret est acceptée à l'unanimité. Art. 1 à 6 du projet de décret sont acceptés. Fin du 1er débat.</p> <p>Une demande de 2ème débat immédiat est présentée et est acceptée par 94 oui, soit à l'unanimité (majorité des deux tiers requise).</p> <p>(2ème débat) : art. 1 à 6 du projet de décret sont acceptés. Fin du 2ème débat. En vote final, le projet de décret est adopté par 102 oui, soit à l'unanimité (majorité absolue requise).</p>	DSAS.	Martinet P.	

Séance du Grand Conseil

Mardi 22 juin 2010

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	8.	<p>(290) Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit d'investissement de CHF 6'359'000.- pour la mise en oeuvre de l'étape 1 du socle de la cyberadministration et du guichet électronique (1er débat)</p> <p>(1er débat) : entrée en matière sur le projet de décret est acceptée à l'unanimité. Art. 1 et 2 du projet de décret sont acceptés. Fin du 1er débat.</p> <p>Une demande de 2ème débat immédiat est présentée et est acceptée par 95 oui et deux abstentions (majorité des deux tiers requise).</p> <p>(2ème débat) : art. 1 et 2 du projet de décret sont acceptés. Fin du 2ème débat. En vote final, le projet de décret est adopté par 103 oui, soit à l'unanimité (majorité absolue requise).</p>	DINF.	Ansermet J.	
OA	9.	<p>(289) Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit de CHF 14'099'700.- destiné à financer les bases de la cyberfiscalité de l'Administration Cantonale des impôts (ACI)(1er débat)</p> <p>(1er débat) : entrée en matière sur le projet de décret est acceptée à l'unanimité. Art. 1 et 2 du projet de décret sont acceptés. Fin du 1er débat.</p> <p>Une demande de 2ème débat immédiat est présentée et est acceptée par 92 oui et deux abstentions (majorité des deux tiers requise).</p> <p>(2ème débat) : art. 1 et 2 du projet de décret sont acceptés. Fin du 2ème débat. En vote final, le projet de décret est adopté par 102 oui, soit à l'unanimité (majorité absolue requise).</p>	DINF.	Ansermet J.	

Séance du Grand Conseil

Mardi 22 juin 2010

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	10.	<p>(294) Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit-cadre de CHF 9'500'000.- pour financer l'entretien de revêtements bitumineux et améliorer la sécurité et la qualité des routes cantonales(1er débat)</p> <p>(1er débat) : entrée en matière sur le projet de décret est acceptée à l'unanimité. Art. 1 et 2 du projet de décret sont acceptés. Fin du 1er débat.</p> <p>Une demande de 2ème débat immédiat est présentée et est acceptée par 89 oui, 5 non et 5 abstentions (majorité des deux tiers requise).</p> <p>(2ème débat) : art. 1 et 2 du projet de décret sont acceptés. Fin du 2ème débat. En vote final, le projet de décret est adopté par 95 oui et 3 non (majorité absolue requise).</p>	DINF.	Gaille P.A.	
OA	11.	<p>(274) Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit-cadre de CHF 8'600'000.- pour le renforcement au trafic 40t du solde des ouvrages du réseau routier cantonal prioritaire(1er débat)</p> <p>(1er débat) : entrée en matière sur le projet de décret est acceptée avec 3 avis contraires et 5 abstentions. Art. 1 et 2 du projet de décret sont acceptés. Fin du 1er débat.</p> <p>Une demande de 2ème débat immédiat est présentée et est acceptée par 83 oui, 19 non et 12 abstentions (majorité des deux tiers requise).</p> <p>(2ème débat) : art. 1 et 2 du projet de décret sont acceptés. Fin du 2ème débat. En vote final, le projet de décret est adopté par 92 oui, 3 non et 14 abstentions (majorité absolue requise).</p>	DINF.	Desmeules M.	

Séance du Grand Conseil

Mardi 22 juin 2010

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA+M	12.	<p>(222) Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit-cadre de CHF 10'000'000.- destiné à financer la réalisation des nouveaux centres régionaux d'exploitation des routes cantonales - dépôts des cantonniers, et la mise à niveau des centres existants(1er débat)</p> <p>(1er débat) : entrée en matière sur le projet de décret est acceptée à l'unanimité. Art. 1 : amdt com est accepté à l'unanimité. Art. 1 amendé accepté. Art. 2 à 4 du projet de décret sont acceptés. Fin du 1er débat.</p> <p>Une demande de 2ème débat immédiat est présentée et est acceptée par 96 oui et 9 abstentions (majorité des deux tiers requise).</p> <p>(2ème débat) : art. 1 à 4 du projet de décret sont acceptés. Fin du 2ème débat. En vote final, le projet de décret est adopté par 103 oui et 4 abstentions (majorité absolue requise).</p>	DINF.	Wehrli L.	
OA	13.	<p>(303) Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit d'étude de CHF 13'870'000.- pour le concours, les études préliminaires, le projet et la mise en soumission de la construction du nouveau Musée cantonal des Beaux-Arts, ainsi que le concours d'idées pour le pôle muséal et culturel sur le site «Halle CFF aux locomotives » à Lausanne.(1er débat)</p> <p>(1er débat) : entrée en matière sur le projet de décret est acceptée par 93 oui, 3 non et 16 abstentions. Art. 1 et 2 du projet de décret sont acceptés. Fin du 1er débat.</p>	DFJC.	Surer J.M.	
RENV-CE	14.	<p>(10_INT_402) Interpellation Jérôme Christen et consorts intitulée "Hôpital Riviera Chablais et Musée des Beaux-Arts : pourquoi le Conseil d'Etat ne veut-il pas stimuler la création architecturale vaudoise?". (Souhaite développer)</p>			

Séance du Grand Conseil

Mardi 22 juin 2010

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
TRAITE	15.	<p>(GC 129) Réponse du Conseil d'Etat aux observations de la Commission de gestion - gestion 2009</p> <p>Administration générale: réponse à l'observation : conclusions de la commission (refus) sont acceptées par 79 oui, 6 non et 21 abstentions.</p> <p>Rapport sur la Police cantonale : réponse à la 1ère observation : conclusions de la commission (refus) sont acceptées par 96 oui et 2 abstentions. Réponse à la 2ème observation : conclusions de la commission (refus) sont acceptées par 79 oui, 15 non et 1 abstention. Réponses aux observations 3 à 5 : conclusions de la commission (acceptation) sont acceptées à une large majorité.</p> <p>DSE: réponses aux observations 1 et 2 : conclusions de la commission (acceptation) sont acceptées à une large majorité. Réponse à la 3ème observation: conclusions de la commission (acceptation) sont refusées par 74 non, 23 oui et 10 abstentions. Réponse à la 4ème observation: conclusions de la commission (acceptation) sont acceptées par 44 oui, 41 non et 21 abstentions.</p> <p>DFJC: réponse à la 1ère observation : conclusions de la commission (refus) sont acceptées par 90 oui et 5 abstentions. Réponses aux observations 2 à 4 : conclusions de la commission (acceptation) sont acceptées à une large majorité. Réponse à la 5ème observation : conclusions de la commission (refus) sont acceptées par 81 oui et 9 abstentions. Réponse à l'observation 6: conclusions de la commission (acceptation) sont acceptées à une large majorité. Réponse à l'observation 7: conclusions de la commission (acceptation) sont acceptées par 48 oui, 4 non et 44 abstentions.</p> <p>DINT: réponses aux observations 1 et 2 : conclusions de la commission (acceptation) sont acceptées à une large majorité.</p> <p>DSAS: réponses aux observations 1 à 4 : conclusions de la commission (acceptation) sont acceptées à une large majorité.</p>	DFIRE	Depoisier A.M.	

Séance du Grand Conseil

Mardi 22 juin 2010

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-SD	16.	<p>(300) Préavis du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur l'initiative législative de la commission thématique des affaires judiciaires visant à modifier l'art.94 al.2 LPA, recours à l'encontre des décisions sur mesures provisionnelles et sur effet suspensif(1er débat)</p> <p>(suite du point 15, GC 129): DEC: réponses aux observations 1 à 4 : conclusions de la commission (acceptation) sont acceptées à une large majorité. Réponse à la 5ème observation : conclusions de la commission (acceptation) sont refusées par 54 non, 12 oui et 26 abstentions. Réponse à la 6ème observation : conclusions de la commission (acceptation) sont acceptées avec quelques abstentions.</p> <p>DINF: réponses aux observations 1 à 6 : conclusions de la commission (acceptation) sont acceptées à une large majorité.</p> <p>DFIRE: réponse à la 1ère observation : conclusions de la commission (acceptation) sont acceptées avec un avis contraire et quelques abstentions. Réponse à la 2ème observation : conclusions de la commission (refus) sont acceptées par 84 oui et 6 abstentions. Réponses aux observations 3 et 4 : conclusions de la commission (acceptation) sont acceptées à une large majorité, avec qqs avis contraires et un certain nombre d'abstentions.</p> <p>(300): le débat sur le vote d'entrée en matière sur l'initiative de la Commission thématique des affaires judiciaires fait l'objet d'une demande d'interruption, en raison de l'heure tardive, déposée par M. Marc-Olivier Buffat et acceptée par 65 oui, 25 non et 3 abstentions.</p>	DINT.	Haldy J.	29/06/2010
RENV-T	17.	(10_POS_196) Postulat Philippe Ducommun et consorts - A quand le retour aux 120 kilomètres à l'heure pour le contournement autoroutier de Lausanne. (Souhaite développer et demande le renvoi au Conseil d'Etat avec plus de 20 signatures)	DINF		29/06/2010
RENV-T	18.	(10_POS_197) Postulat Stéphane Montangero et consorts concernant l'interdiction de vente de tabac aux mineurs - pour un véritable plan d'action qui permette l'application des sanctions en plus des mesures de prévention. (Souhaite développer et demande le renvoi au Conseil d'Etat avec plus de 20 signatures)	DEC, DSAS		29/06/2010

Séance du Grand Conseil

Mardi 22 juin 2010

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T	19.	(10_POS_198) Postulat Philippe Ducommun et consorts concernant la défibrillation rapide et la mise en place d'un réseau de premiers répondants. (Souhaite développer et demande le renvoi au Conseil d'Etat avec plus de 20 signatures)			29/06/2010
RENV-T	20.	(10_POS_199) Postulat Michele Mossi et consorts demandant la définition d'une vision de développement du noeud intermodal centré autour de la gare ferroviaire de Lausanne. (Souhaite développer et demande le renvoi au Conseil d'Etat avec plus de 20 signatures)			29/06/2010
RENV-T	21.	(09_PET_039) Pétition de Mme Koella Naouali "Droit de vote au niveau communal"	DINT	Marendaz A.	29/06/2010
RENV-T	22.	(10_PET_049) Pétition en faveur de la naturalisation des papas et mamans des petits Suisses et Suissesses, dès la naissance de leur(s) enfant(s)	DINT	Marendaz A.	29/06/2010
RENV-T	23.	(10_PET_050) Pétition Annie Lafortune et consorts au sujet de son renvoi	DINT	Chevalley C.	29/06/2010
RENV-T	24.	(183) Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Sandrine Bavaud et consorts - Interdiction de travailler pour les requérantes et requérants d'asile déboutés : une solution à trouver.	DINT.	Décosterd A. (Majorité), Sordet J.M. (Minorité)	29/06/2010
RENV-T	25.	(231) Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Sandrine Bavaud et consorts pour que le canton mette fin à l'isolement, voire à l'exploitation, des femmes sans-papiers travaillant dans l'économie domestique	DINT	Jaquet-Berger C. (Majorité), Grobéty P. (Minorité)	29/06/2010
RENV-T	26.	(09_MOT_090) Motion Michele Mossi et consorts demandant une modification de la Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) pour permettre aux formations politiques de tous les parlementaires cantonaux et fédéraux vaudois de transmettre leurs recommandations de vote	DINT	Cachin J.F. (Majorité), Labouchère C. (Minorité)	29/06/2010
RENV-T	27.	(10_MOT_092) Motion Jean Christophe Schwaab et consorts intitulée Le vote électronique est dangereux pour la démocratie - Arrêtons les frais	DINT	Grandjean P. (Majorité), Vuillemin P. (Minorité)	29/06/2010

Le (La) président-e :

Le (La) secrétaire :